



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1802

Lancement de l'opération n° 60029080 « Espace Numérique de l'Agent 2022-2026 » - Schéma directeur des systèmes d'information 2021-2026, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00008

Direction Systèmes d'information et transformation numérique

**Rapporteur** : M. MAES Bertrand

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1802 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60029080 « ESPACE NUMERIQUE DE L'AGENT 2022-2026 » - SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION 2021-2026, ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-3, PROGRAMME 00008 (DIRECTION SYSTEMES D'INFORMATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

### **I- Contexte :**

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Equipements individuels - Logiciels bureautiques »

Par délibération n° 2022/1811 en date du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Système d'information équipements 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 00008.

Depuis plus de 20 ans et l'avènement de la micro-informatique, la Ville de Lyon s'appuie très largement sur les technologies Microsoft pour répondre aux différents besoins de bureautique, de messagerie électronique et de collaboratif pour ses agents.

Ces services ont l'avantage de répondre à une logique « tout-intégrée ». Toutefois les dernières versions de l'éditeur ne sont pas systématiquement déployées sur les infrastructures de la Ville en raison de l'accélération constante des cycles de vie des produits. Par ailleurs, pour pouvoir bénéficier des dernières versions, la stratégie actuelle de Microsoft repose sur l'orientation de ses clients vers des services applicatifs hébergés dans le « cloud » (appelé également « informatique en nuage ») laissant craindre de possibles menaces sur la souveraineté de son patrimoine informationnel.

Microsoft a réduit la durée de support des licences Office (actuellement 7 ans de support contre 10 ans précédemment) obligeant à un renouvellement plus fréquent, un amortissement sur une durée plus courte, donc une augmentation du coût de possession de plus de 40 %. Microsoft arrête le support étendu du produit Office 2013 dont dispose la ville de Lyon à partir d'avril 2023. Il en est de même pour la brique Sharepoint 2010 dont le support étendu est déjà terminé.

Les impacts de cette stratégie sont une dépendance plus forte à l'éditeur (cycle de vie imposé), une perte de souveraineté numérique (CLOUD Act) et une inflation du coût d'usage des services impactant le budget de fonctionnement (modèle locatif).

Ces orientations vont à l'encontre de la stratégie numérique de la collectivité dont les ambitions doivent tendre vers un numérique plus responsable et adapté au monde de demain.

Enfin, le développement du télétravail, accéléré par l'expérience des périodes de confinement liée à la crise de la Covid-19, a fait évoluer les modes de travail des équipes. Des situations de travail hybride (télétravail et présentiel sur site) sont également apparues et ont généré des besoins en nouveaux outils collaboratifs et mobilité (visio, animation de collectifs, co-édition, échanges de messages instantanés, etc.) pour l'ensemble des agents.

Les solutions aujourd'hui déployées ne peuvent pas répondre de manière satisfaisante à ces nouveaux besoins dans la durée. Des outils complémentaires libres ont commencé à être déployés, afin de pallier ces manques mais ils nécessitent encore des développements pour une meilleure adaptation aux usages institutionnels et une plus grande facilité d'utilisation.

## **II- Propositions :**

L'Environnement Numérique de l'agent (ENa) couvre les services suivants :

- Intranet, outils et espaces collaboratifs ;
- édition bureautique de fichiers ;
- messagerie électronique ;
- communication unifiée (chat, messagerie instantanée, visio) et téléphonie sur IP (ToIP).

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie numérique fondée sur les 5 piliers « Sobriété - Souveraineté - Proximité - Efficience - Valorisation de la donnée », et compte tenu du calendrier de fin de maintenance des outils Microsoft, la Ville de Lyon a fixé une nouvelle trajectoire pour l'environnement numérique de l'agent.

Cette trajectoire répond aux 5 objectifs suivants :

- la lutte contre l'obsolescence logicielle et les fins de support programmées ;
- la prise en compte de l'empreinte environnementale croissante du numérique ;
- l'amélioration de la souveraineté de la Ville et de ses données ;
- la sortie progressive des modèles propriétaires « Gafam » et l'inscription dans une logique d'économie du partage ;
- l'efficience des services : usages, fonctionnalités, sécurité, coûts.

Pour cela, il vous est proposé de créer une opération individualisée n° 60029080 « Espace Numérique de l'agent », programme 00008 afin de porter cette transformation sur la période 2022-2026. En effet, les solutions mises en œuvre engendrent des dépenses périodiques d'investissement qui seront portées sur le prochain mandat dans les enveloppes d'investissement récurrentes.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- favoriser le travail collaboratif en proposant des outils plus modernes et répondant aux besoins et usages des agents ;
- accompagner la transformation et les modes de travail hybrides ;
- augmenter l'efficience par des solutions simples à utiliser et pleinement adoptées par les utilisateurs ;
- garantir la robustesse, la disponibilité, la fiabilité et la sécurité des solutions mises à disposition ;
- faciliter les accès au système d'information à distance (télétravail), en situation de bureau flexible et en mobilité ;

- intégrer l’environnement de travail à la marque employeur (séduire et fidéliser les talents) en fournissant un environnement de travail dynamique et innovant ;
- contribuer à un environnement numérique responsable et souverain ;
- faciliter la mise en œuvre du droit à la déconnexion via des opérations simples et visibles pour les agents et les managers ;
- maîtriser le coût de possession de l’environnement numérique de travail.

Il s’agit d’une opération de grande ampleur d’un point de vue technique, qui aura des impacts forts sur les usages. Elle doit donc se réaliser par étapes et dans la durée, afin de graduer les adaptations du personnel avec un accompagnement important, notamment sur le volet bureautique.

Elle permettra de développer dans la durée la part de logiciels libres afin d’apporter des réponses aux attentes des directions métiers et de préserver la souveraineté numérique de la collectivité.

Construite sur une approche progressive en 3 temps, la trajectoire d’évolution est la suivante :

- **2022-2023** : refonte des outils collaboratifs et de l’intranet (kiosque) ;
- **2023-2027** : évolution des outils bureautiques vers une solution libre type OnlyOffice. Une étude est lancée en juin 2022 afin de préciser le périmètre du changement de modèle en tenant compte des adhérences et des besoins métiers spécifiques ;
- **2024-2027** : évolution de la messagerie vers un outil libre type Zimbra.

Concernant les services de téléphonie, la ville s’inscrit dans une continuité de la solution actuelle.

Des moyens significatifs sont à mobiliser tout au long du déploiement des nouveaux outils pour accompagner les changements au plus près des agents et des services concernés.

Sur la période 2022-2026, les prestations identifiées sont les suivantes :

- droits d’usage ou redevance annuelle ;
- infrastructure ou hébergement ;
- intégration ;
- pilotage du projet ;
- support et maintenance ;
- conduite du changement.

Une première évaluation des dépenses conduit aux échéanciers suivants :

- étape 1 : renouvellement de l’intranet, de la base de connaissance de Lyon En direct

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Total</b>
Fonctionnement	3300	563 000	367 000	367 000	367 000	<b>1 697 000</b>

- étape 2 : généralisation de l’offre collaborative et renouvellement/migration partielle de licence Office vers l’offre 365

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Investissement		212 000	375 000	375 000	375 000	<b>1 337 000</b>
Fonctionnement		1 641 000	1 637 000	162 000	162 000	<b>3 602 000</b>

Ces éléments financiers reposent sur une répartition 80 % de bureautique libre et 20 % restant de bureautique Microsoft. Une étude permettra de confirmer ou d'ajuster ce ratio.

La conduite du changement pour la bureautique a été évaluée à 2 260 000 € en fonctionnement.

- étape 3 : renouvellement de la messagerie

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Investissement			20 000	1 235 000	110 000	<b>1 365 000</b>
Fonctionnement				602 000	602 000	<b>1 204 000</b>

La conduite du changement pour la bureautique a été évaluée à 820 000 € en fonctionnement.

Concernant la téléphonie, cette opération permet la poursuite du déploiement de la téléphonie sur IP et la mise à jour de la solution actuelle. Ce déploiement ne sera pas achevé et devra se poursuivre sur le prochain mandat. Les dépenses concernant la téléphonie sont estimées à :

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Investissement			20 000	241 000	512 000	<b>773 000</b>

Globalement, l'échéancier de l'opération est le suivant :

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Investissement	0	212 000	415 000	1 851 000	997 000	<b>3 475 000</b>
Fonctionnement	33 000	2 204 000	2 004 000	1 131 000	1 131 000	<b>6 503 000</b>

La répartition de ces dépenses, tant dans le temps qu'entre sections, est susceptible d'évoluer en fonction des études menées et du modèle financier des solutions retenues.

Cette opération estimée à 3,475 M € sera financée par affectation de l'autorisation de programme 2021-3 « Systèmes d'information Equipements 2021 2026 », programme 00008.

Vu la délibération n° 2021/623 du 25 et 26 mars 2021 du schéma directeur des systèmes d'information 2021-2026 ;

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1811 en date du 7 juillet 2022 ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

## DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60029080 « Espace Numérique de l'Agent 2022-2026 » est approuvé.

Cette opération sera financée par l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-3 « Systèmes d'information Equipements 2021-2026 », programme 00008.

- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00008 « Administration Générale », AP n° 2021-3, opération n° 60029080 respectif et seront imputées sur les chapitres 20, 204, 21, 23 (et autres), fonction 020 (et autres), selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

Opération	Programme	AP	2022	2023	2024	2025	2026
60029080	00008	2021-3	0 k€	212 k€	415 k€	1 851 k€	997 k€

- 3- Les dépenses de fonctionnement seront financées à partir des crédits de paiement à inscrire au budget de la DSITN, sur le programme RECIT « Administration Générale » et seront imputées sur les chapitres 011 et 65, fonction 020 sous réserve du vote du budget des exercices concernés.
- 4- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET